

### III - CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Classement de l'établissement : (Réf : PV de la S/Com ERP-IGH en date du 21 février 2022)

Activités envisagées :

Centre de vacances avec hébergement  
Etablissement sportif couvert  
Restauration  
Salle polyvalente

Calcul de l'effectif :

Effectif du public :	- locaux à sommeil :	70 personnes
	- salle polyvalente :	96 personnes

Effectif du personnel :	4 personnes
-------------------------	-------------

Total : 170 personnes

Etablissement de type R avec hébergement de 4<sup>ème</sup> catégorie avec activités secondaires de type L, X et N

### IV - TEXTES DE RÉFÉRENCE

Code de la Construction et de l'Habitation (articles R 143.1 à R 143.47)

Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié

Règlement de sécurité avec :

Dispositions Générales : Arrêté du 25 juin 1980 modifié

Dispositions Particulières :

Arrêté du 05 février 2007 modifié (type L)

Arrêté du 21 juin 1982 modifié (type N)

Arrêté du 04 juin 1982 modifié (type R)

Arrêté du 04 juin 1982 modifié (type X)

Arrêté Préfectoral du 19 mai 2017 Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI)

### V - INFORMATIONS CONNEXES

L'exploitant déclare ne pas avoir réalisé de travaux sans autorisation, ni de changement de destination de locaux.

Le groupe de visite constate la réalisation de l'AT 022 353 22C0010 conformément aux plans et à la notice présentée. Le RVRAT n'a pas encore été réalisé. Il appartient à l'exploitant de présenter les documents nécessaires et de demander la réception des travaux.